

Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau des affaires foncières et de l'urbanisme
Direction des relations avec les collectivités locales
BP 2332
74 034 Annecy Cedex

Le 16/04/2021

Objet : « Restauration morphologique du lit des UsseS - Plaine de Bonlieu »
Précision sur le porteur du projet

Madame, Monsieur,

Le projet de restauration morphologique du lit des UsseS en plaine de Bonlieu est un projet sur lequel le syndicat de rivières travaille depuis maintenant plusieurs années. Au cours de l'instruction des dossiers réglementaires par les services de l'Etat, le syndicat de rivières a été amené à évoluer. Ainsi, le Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivières des UsseS (SMECRU) est devenu Syndicat de Rivières Les UsseS.

En effet, les statuts du Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivières des UsseS (SMECRU) ont été modifiés et approuvés par l'arrêté préfectoral DRCL-BCLB-2020-0040 du 30 novembre 2020. Le changement de dénomination du Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivières des UsseS (SMECRU) en Syndicat de Rivières Les UsseS a également été approuvé par ce même arrêté.

Les compétences du syndicat de rivières ont par ce fait été élargies.

Le Syndicat de Rivières Les UsseS conserve toutes les compétences nécessaires pour mener à bien le projet de « Restauration morphologique du lit des UsseS – Plaine de Bonlieu » dont il reste le porteur de projet et le maître d'ouvrage.

Aussi, le 17 septembre 2020 Jean-Yves Mâchard a été élu Président du syndicat de rivières par délibération 2020-09-01 du comité syndical. Il succède ainsi à Christian Bunz.

Le changement de nom et de statut du syndicat de rivières ainsi que le changement de Président sont intervenus après l'élaboration et le dépôt du dossier d'enquête publique auprès des services instructeurs de l'Etat. Ainsi, les documents d'enquête publique sont au nom du SMECRU et signés du Président en exercice au moment de leur dépôt, Christian Bunz.

Par la présente, je vous confirme que ces évolutions ne modifient en rien la teneur du dossier d'enquête publique et que le Syndicat de Rivières Les UsseS reste porteur du projet.

Jean-Yves MÂCHARD
Président du Syndicat de Rivières Les UsseS



Pièces jointes :

- Délibération 2020-09-01 du SMECRU – Election du Président du SMECRU
- Arrêté préfectoral approuvant la modification des statuts et de la dénomination du syndicat de rivières (n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0040 du 30 novembre 2020)

